



LIGUE GRAND EST DE SKI
COMITE DU MASSIF DES VOSGES
16 Rue des Prés – 68700 CERNAY
03 89 43 25 50 – www.skivosges.net

Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE

Monsieur Jean Marc VILLEMIN

Président de la Formation des Cadres

Circulaire 2017/2018

Destinataires :

Clubs,

Membres du Comité Directeur,

Présidents de Comités Départementaux,

Responsables de Commissions Activités et

Délégations

Conseillers Techniques Sportifs

CIRCULAIRE DE LA FORMATION DES CADRES 2017/2018

Membres de la commission :

Jean Marc VILLEMIN – Alpin

Jean Paul GERMAIN – Nordique

Laetitia BERNHARD-ZUVIC – Snowboard

Jean Luc ZIMMERMANN - Randonnée alpine

Jean Georges SILBER - Cartes et timbres IVSI

Joëlle JOLY – Ski, Sport Santé, Bien-être

L'équipe ETR du CSMV

Représentants départementaux:

Jérôme MASSENAT

Claude RUDLOFF

Hubert GOURGUILLON

Philippe SCHEPPLER

Jean Claude L'EPINGLE

Estelle SCHÜTZ

**Un ski encadré,
c'est un ski en sécurité et en toute convivialité**

Chapitre 1 : Le plan national de développement

Chapitre 2 : Règlements

Chapitre 3 : Dates des formations et recyclages

Chapitre 4 : Annexes - Documents et formulaires

CHAPITRE 1 : PLAN NATIONAL DE DEVELOPPEMENT

Ce plan est l'aboutissement de 4 années de réflexion du mandat précédent dont le diagnostic est le suivant :

la FFS est composée de 1100 clubs avec des pratiques très différentes, des disciplines marquées, telles que le ski alpin, le télémark, le snowboard ou le nordique.

Nos licenciés cherchent une activité encadrée, et depuis quelques années on note une tendance à l'accès au ski-forme, à l'apprentissage d'autres glisses, aux séjours en famille, la compétition n'étant plus le seul objectif du licencié.

Certaines concrétisations découlent de ce constat partagé : d'une part le forum des Présidents auquel de nombreux responsables du CSMV ont participé mais d'autres projets sont en cours ! Ce plan

a d'ailleurs été adressé à tous les clubs.

Les objectifs fixés :

- Fédérer autour d'un projet commun
- Fidéliser les licenciés dans les clubs
- Dynamiser par des activités diversifiées, communiquer auprès des bénévoles et des licenciés
- Innover dans le fonctionnement, la communication, la gestion, les outils
- Augmenter le nombre de licenciés, développer notre offre auprès de nos membres et travailler avec nos partenaires.

SAISON 2017/2018

1. Constitution d'une boîte à outils pour les clubs : promotion, flyers, demandes de subvention, courriers, règlements divers.
2. Valorisation de nos moniteurs bénévoles
 - Tenue fédérale
 - Achat de matériel pour cadres fédéraux à prix coûtant
 - Macarons et médailles attribués aux cadres
 - Cartes DSF, IVSI
 - Le Pass Neige, outil à destination de tous nos cadres
3. Poursuite d'une volonté de faire des courses de promotion pour ceux qui ne peuvent accéder à l'élite.
4. Ski-forme, bien-être : une commission ski santé a été créée à la FFS, suite à une action conjointe avec le Ministère de la Santé.

Cette année, poursuite de la formation pour les moniteurs fédéraux, afin de proposer dans les clubs des « PARCOURS pour la FORME » 10 clubs du CSMV ont répondu pour les premières formations ; d'autres seront programmées en hiver et au printemps
Consultez régulièrement le site du CSMV ! (Joelle Joly est notre référente pour le Comité concernant la Forme Santé et bien être

5. Des formations tous azimuts : afin de sortir d'une seule activité de glisse, l'accent sera mis sur les ouvertures vers d'autres pratiques. Les passerelles déjà mises en place depuis 4 ans seront valorisées : télémark, snow, biathlon, saut, freestyle...

Faites plaisir à vos adhérents, proposez-leur d'autres glisses ou un parcours forme, ou encore d'autres activités, rando pédestre, rando ski, VTT, ski sur herbe, télémark, snowboard, préparation physique, ski nautique, etc ...



LE PRESIDENT A DES RESPONSABILITES

Le Président de Club se doit d'apporter une garantie de sécurité à ses licenciés avec des Cadres formés, c'est une de ses obligations.

1. **Sécurité:** Un Cadre formé, c'est un gage de développement de vos activités.

2. **Rappel des textes** concernant les sports à risque, dont le ski fait partie ; Le décret de Loi précise que l'encadrement de nos activités ski n'est possible que :

- par les Brevets d'Etat (encadrement professionnel)
 - par les Brevets Fédéraux, dans nos Clubs, et exclusivement pour ses membres licenciés
- licence F.F.S. obligatoire (ou passeportdécouverte)**

3. **Il ne faut pas confondre ADHESION, LICENCE et ASSURANCE**

ADHESION : c'est la cotisation, l'inscription à votre Club

LICENCE : c'est le titre fédéral, obligatoire pour les Clubs sportifs déclarés à la Fédération, pour tous les membres du Club. Les présidents de club ont signé cet engagement lors de leur affiliation, et c'est LE document fondamental dans un club, il en va de la responsabilité du Président et des cadres.

ASSURANCE : c'est un choix de chacun. Le Président propose les différentes options, le skieur choisit ses garanties, c'est une LOI !



4 **Tout adhérent d'un Club F.F.S. doit être titulaire fédéral (cela fait partie du règlement fédéral).** Licence Compétiteur,

5. **UN CADRE FEDERAL n'enseigne qu'à des licenciés de sa Fédération.**

CLUB F.F.S. : Démarche obligatoire

- Adhésion au CLUB
- Titre fédéral (Licence Compétiteur, Dirigeant, Carte Neige ou Pass-Découverte)
- Informations et choix par chaque membre de l'option d'assurance ; le Président ne peut imposer tel ou tel type d'assurance.

6. **Modalités possibles des financements pour les formations**

- Le Club prévoit un budget « Formation » calculé sur toutes les activités proposées : sorties, stages....
(Exemple: 1 euro attribué à la formation pour chaque participant à une activité)
- aide du CSMV voir **aide aux clubs**,
- aide de certaines communes, ou communautés de communes,
- aide du Conseil Départemental dans certains départements,
- aide des Comités Départementaux
(5 comités départementaux financent en partie les recyclages et formations initiales)
- aide de l'Etat :C.N.D.S.
- aide des Comités d'Entreprises,

- aide des Fonds AGECIF, FONGECIF : c'est une aide qui peut être directement négociée par certains salariés au titre du crédit Formation Professionnelle ; Renseignez-vous auprès de votre entreprise !
- la FFS, bien sûr, échelon national, participe financièrement aux stages (hors-pistes, entraîneurs, passerelles, formateurs)

Aide de la Ligue Grand Est de Ski : « AIDE AUX CLUBS »

Reportez-vous à la lettre du Président, que vous trouverez en annexe.

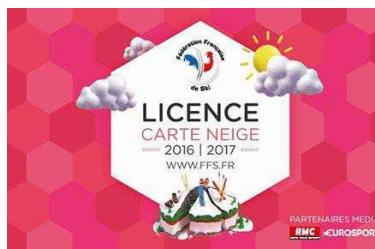
Subventionnement suivant critères établis, pour les clubs en règle avec les textes.

Une somme importante (et que nous avons encore augmentée) est là pour aider les clubs.

Sollicitez ces aides auprès du CSMV !

Le formulaire pour avoir ces subventions est téléchargeable sur le site ou en annexe de ce document

La Licence Carte Neige Compétiteur ou Dirigeant permettra à tout cadre fédéral :



- d'acquérir la tenue fédérale à un prix défiant toute concurrence.
- la parution de vos qualités sur la licence.
- d'obtenir le timbre IVSI pour les MF 2 et Entraineurs (réduction à certaines remontées).
- d'obtenir la carte D.S.F. pour les récipiendaires.
- des réductions sur le matériel : skis, fixations, chaussures.
- des formations performantes.
- des tarifs intéressants sur des avantages négociés par le CMVS ou la FFS brochure délivrée avec la licence).

7. DISPOSITIONS GENERALES pour entrer en FORMATION

ATTENTION :Le stage de formation est accessible aux personnes ayant 17 ans révolus

- être présenté par son Président de Club
- être licencié de l'année en cours (licence dirigeant ou compétiteur **obligatoire**)
- être d'un bon niveau technique et motivé pour l'enseignement
- joindre 2 photos d'identité (nom au dos) y compris celle demandée sur le formulaire E 1 ainsi que 2 enveloppes timbrées à l'adresse du licencié
- remplir la FICHE d'INSCRIPTION - Formulaire E1
- **Ne pas oublier de noter son adresse mail !LISIBLEMENT**
- **verser 200 € d'arrhes à valoir sur le prix du stage, chèque libellé « F.F.S.-C.S.M.V - FORMATION DES CADRES ».**

Les renseignements complémentaires seront précisés sur la convocation.

Envoyer le courrier à l'adresse suivante :
Siège du CMVS - 16 rue des Prés – 68700 CERNAY

8. STAGES HORS COMITES:

Vous pouvez participer à des stages hors Comité. Le calendrier des stages paraîtra courant novembre ; vous pourrez en prendre connaissance sur le site internet.

***IMPORTANT: lorsqu'une formation n'est pas organisée par notre Comité (par exemple, freestyle ou télémark), consultez le site FFS, rubrique randonnée ou télémark**



IMPERATIF :

Un cadre enseigne en fonction de ses compétences techniques et pédagogiques attestées

**MF 1 = Initiation MF 2 = Perfectionnement /
Entraîneur Fédéral = Entraînement**

Un Cadre qui enseigne dans des conditions pour lesquelles il n'a pas de compétences reconnues, engage sa responsabilité et celle du Président

9. VALIDATION DES CARTES I.V.S.I.

Chaque année, nous lançons l'opération création de cartes IVSI. **Jean Georges SILBER** est le référent pour la réception des documents : date limite **18 septembre 2018** pour lui adresser les documents requis. Il effectuera l'établissement de celles-ci pour ceux qui ne l'ont pas encore ou qui viennent juste de passer leur brevet fédéral MF2 ; Une circulaire vous indiquera la marche à suivre, courant MAI / JUIN 2018.

10. MACARON OBLIGATOIRE pour tout encadrement F.F.S.

La cellule Formation des Cadres a décidé que tous les Cadres MF 1, MF 2, Entraîneurs devaient porter leur macaron, lorsqu'ils exerçaient leurs activités fédérales. Il sera donné cette année, tout comme la médaille, lors des stages, aux candidats ayant réussi leur formation.

Pour les autres, possibilité de les commander au C.S.M.V. (formulaire de commande en annexe). (Il y a de nouvelles médailles MF1 et Entraîneur Fédéral).

11. EQUIVALENCES

Une commission réunie avec la DTN ainsi que le Responsable Régional Formation des Cadres décidera de ces équivalences (en fonction des données : de Brevet d'Etat à Brevet Fédéral ou un cadre ayant des diplômes étrangers ou des unités de formation pouvant être validées).

Se rapporter à la feuille jointe en annexe pour faire la demande.

STRUCTURATION des FORMATIONS
MF 1 / MF 2 / Entraineur Identique pour
toutes les disciplines 6 jours dans la
discipline choisie



Alpin



fond



saut



Randonnée



snowboard



freestyle

**A L'ISSUE DE CETTE FORMATION, LE TITRE DE MONITEUR FEDERAL MF1 OU MF2
VOUS SERA ATTRIBUÉ**

PREROGATIVES pour le MF1 alpin

Enseigner bénévolement le ski à un skieur ou à un groupe de skieurs sur pistes balisées de difficulté adaptée aux capacités des membres du groupe et pour un niveau de pratique correspondant au maximum à la classe 2 telle que définie dans le Mémento Ed. 2016 de l'enseignement du ski français. Ces prérogatives sont attribuées exclusivement dans le cadre des activités proposées par un club affilié à la FFS et uniquement à destination de licenciés FFS.

Un livret de formation sera distribué à tous les moniteurs fédéraux nouvellement formés et à tous ceux qui sont à jour dans leur formation continue.

PREROGATIVES pour le MF2 alpin

Enseigner bénévolement le ski à un groupe de skieurs sur **pistes balisées** de difficulté adaptée aux capacités des membres du groupe et pour un niveau de pratique correspondant au maximum à la classe 4 telle que définie dans le Mémento Ed. 2016 du ski français.

SKI-FORME –SANTE

L'échelon national et régional mettront en place dès cette année, des stages de 2 jours avec comme thème l'apprentissage de parcours de ski-santé, forme et bien-être qui vous permettra d'aborder cette pratique avec vos licenciés.



Une formation coach "Ski Forme" est lancée : Etre MF2, avoir fait le stage de 2 jours sur l'activité et :

- participer au module "théorie et activités hors neige"
- participer au module "activités de multi-glisso sur neige"
- avoir le PSC (Prévention et Secours Civiques)
- effectuer un stage tutoré

Joelle JOLY est coatch Ski Forme, elle va pouvoir lancer des stages de formation dans notre Ligue dès cette saison ; information sur le site dès que possible !

MODULES DE FORMATIONS COMPLEMENTAIRES

D'une durée de 2 jours maximum, ils ont trait à des disciplines ou des compétences particulières et permettent d'obtenir une compétence supplémentaire comme le freestyle, le ski-cross ou le ski avec les enfants (s'orienter vers les sites du CMVS et de la FFS pour les consulter, nous y ferons des communications régulières.

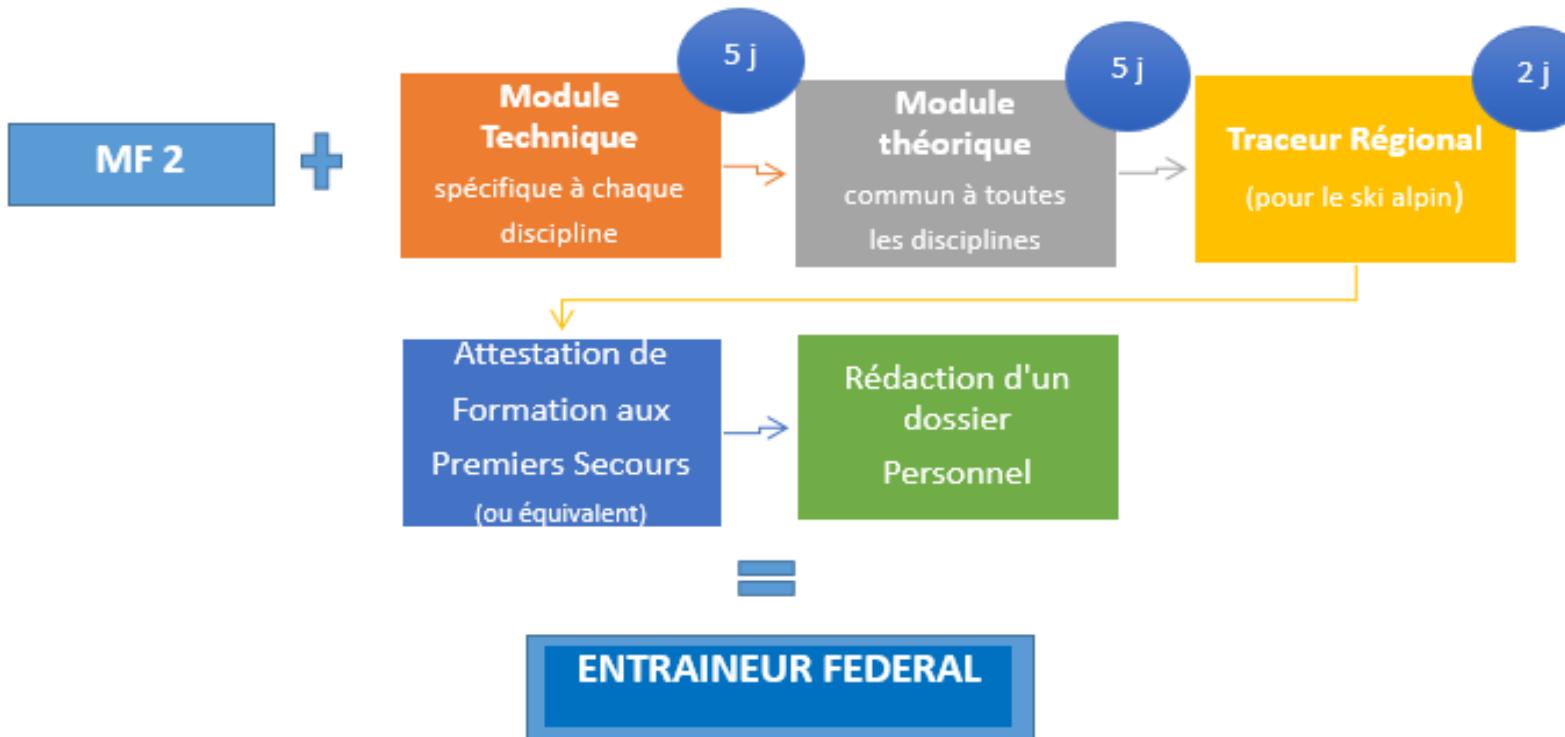
EN CAS DE NON REUSSITE AU MF 1 OU MF 2

Le niveau classe 2 pour les MF1, classe 4 pour les MF2 devrait être atteint dans les 6 jours, si ce n'est pas le cas, il est proposé de faire 2 jours supplémentaires lors d'un stage suivant, afin de ne pas refaire un stage complet et d'évaluer les progrès au vu du niveau d'enseignement exigé, et le titre d'accompagnateur fédéral peut alors être décerné momentanément dans l'attente de ces 2 jours supplémentaires, l'accompagnateur, toutefois, ne peut encadrer seul.

REFERENT FORMATION DANS UN CLUB

Nous avons souvent dans les clubs un référent compétition, il est souhaité que le président désigne un référent formation. N'hésitez à me donner le nom de votre référent (pour les grands clubs en particulier). Cela permettrait de former des référents-club, qui pourront suivre des stages nationaux et accéder au statut de formateur de club.

LA FORMATION D'ENTRAINEUR FEDERAL, se fait sur le schéma suivant.



L'ACCOMPAGNATEUR DE CLUB : un dirigeant à part entière

Nous faisons une information spéciale sur le sujet. Ceci s'adresse à tous ceux qui donnent un coup de main dans les clubs (préparation de sortie, aide matérielle, serre file, maman des mercredis, conducteurs de minibus....)

Le comité directeur FFS du 19.10.2013 a validé à l'unanimité ce nouveau statut ; tous les renseignements se trouvent sur le site du CRMVS.

Mais ce n'est en aucun cas un moniteur « bis », il n'a à aucun moment la possibilité d'enseigner, d'encadrer un groupe, ce dirigeant n'a compétence que d'aider un autre moniteur ou d'être sous la responsabilité du président pour une tâche au service du club. Il ne peut être seul avec un groupe, il est avec un moniteur fédéral, s'il est serre file. L'accompagnateur peut bénéficier de la tenue fédérale et d'un macaron spécifique.

Prochaine formation : en 2018 !

(la dernière formation a eu lieu le 7 octobre 2017 à la Bresse)

FORMATION CONTINUE

Un programme important est mis en place encore cette saison.

Elle est obligatoire pour tous les Cadres fédéraux. **Ce n'est pas une sanction, c'est un moment agréable où l'on apprend les nouveautés dans la convivialité.**

Elle doit répondre à 2 impératifs : d'une part pour permettre une réactualisation des connaissances et d'autre part pour être une source d'acquisition de nouvelles compétences.

Différentes possibilités s'offrent aux titulaires d'un titre de moniteur à la FFS, par exemple :

- une journée tous les 3 ans (thème régional ou national)
- un stage à thème de 2 jours organisé (régional ou national) = type passerelle
- un stage de formation de base (MF 2, Entraineur, HorsPiste)
- toute initiative de Comité Départemental, voire de club, agréée par la Commission régionale Formation des Cadres (**cet accord doit être préalablement demandé auprès du responsable régional et ce, avant de l'organiser**). Toutes les actions de formation ou recyclages sont encadrés exclusivement par des formateurs habilités par la DTN ayant suivi un stage avec la DTN. (Direction technique nationale). La date de validité du recyclage apparaitra sur la licence l'année prochaine, elle attestera de votre qualité reconnue par la formation effectuée. A l'inverse et c'est le cas cette année sur votre licence, si le recyclage n'est pas à jour, cette qualité n'apparait plus ; elle sera mentionnée dès le recyclage effectué.

Le comité directeur FFS du 19 octobre 2013 a validé l'obligation de ce recyclage à raison d'un jour tous les 3 ans. Cette journée est un moment d'échanges positifs, les moniteurs fédéraux recyclés ces dernières semaines sont unanimes, c'est génial, tout se passe dans une ambiance très détendue tout en étant source de progrès en tout genre : technique, pédagogique, connaissances, vie declub.

En cas d'impossibilité pour des raisons motivées ,maladie,responsabilité professionnelles ou familiales...dites-le nous! Nous connaissons vos engagements de bénévole!

FORMATION POUR ACCOMPAGNER DES PERSONNES HANDICAPEES

Le Président de la FFS, Michel VION a rencontré son homologue Handisport ; un accord a été trouvé pour lancer une formation dès cette année, courant de l'hiver (la date vous sera communiquée, stage de 6 jours, Ski et Handicap).

La double licence sera nécessaire (La Fédération Handisport offrira la licence à nos cadres qui se lanceront dans cette formation). Consultez le site régulièrement pour connaitre la date du stage qui sera programmée cette année.

TRACEUR DE CLUB, TRACEUR REGIONAL : modification dès cette saison

Tous ceux qui se lancent dans la formation d'entraîneur, passeront le traceur de club, mais qui ne donne pas la possibilité de tracer pour des courses officielles.

Pour accéder à cette fonction, pour tracer des courses, il faudra passer par le traceur régional, qui se fera sous la responsabilité des CTS.

RECYCLAGES ET ACTIONS DIVERSES

1. ACTION PHARE : au choix, Samedi 6 ou dimanche 7 janvier 2018 à Gérardmer:

Réservez dès à présent ces dates, rassemblement régional, recyclage pour certains, moment convivial pour tous ! ski dans la journée.

Exposé sur les nouveautés dans la glisse

2. SNOWHALL d'AMNEVILLE et recyclage à la carte:



parfois par d'autres engagements !

Nous avons un « glacier » dans notre comité ! Cet endroit peut être le lieu de formation d'un jour, n'hésitez pas à proposer un jour qui vous arrangerait, vous déplacez à plusieurs ou tous les moniteurs du club ; utilisez le formulaire adéquat. Vous pouvez aussi proposer une date et un site et nous trouverons un formateur agréé par la DTN pour vous permettre cette formation continue, le recyclage étant une nécessité, faites-en la demande assez tôt afin que sur le plan organisationnel ce soit faisable : en haute saison les formateurs sont pris

Un recyclage prévu le Samedi 9 décembre 2017 ou le Dimanche 10 décembre 2017 à Amnéville ; coût : 68 euros (forfait, cours et déjeuner)

3. www.skivosges.net : Des infos paraîtront régulièrement sur le site concernant les différentes possibilités existantes concernant les recyclages sur les sites du massif.

Et aussi www.ffs.fr : Le site de la FFS, rubrique formations des cadres (avec les dates des stages et le guide de Formations, la référence juridique !)

4. RASSEMBLEMENT NATIONAL : 6-7-8 avril 2018 aux 2 Alpes

Toutes les informations vous seront données prochainement !

C'est un moment unique, un week-end agréable ouvert à tous les cadres fédéraux de France qui se terminera par une soirée festive !

Nous aurons de nombreuses nouveautés à vous proposer lors de ce rassemblement ; Le Président de la FFS sera à nos côtés.

5. PASSERELLES

Afin de promouvoir de nouvelles activités dans nos clubs, nous vous facilitons le passage de diplôme dans d'autres disciplines.

Concrètement, elles permettent par exemple à un MF1 d'obtenir une certification dans une autre discipline, sur une formation courte de 2 jours, et pouvoir ainsi, au sein de son club, encadrer davantage d'activités.

L'objectif est de diminuer les coûts et de permettre aux clubs de diversifier leurs activités. N'hésitez pas !



MF2 FREESTYLE : Pour accéder au MF2 Freestyle, il faut être MF1 Alpin et passer le module Freestyle. Des dates seront proposées sur le plan national (voir site FFS). Nous essaierons de faire deux journées de sensibilisation sur les VOSGES, une note sera publiée sur le site.

6. MODULE D'INFORMATION COMPLEMENTAIRE « SKI HORS PISTE »

Connaissance du milieu montagnard enneigé

La FFS se devait de faire que le Ski Hors Piste reste un moment privilégié. Un programme a été mis en place comportant les informations incontournables pour les cadres.

Sont abordés dans cette formation : le cadre juridique, le domaine d'intervention, une pratique où le risque « 0 » est une obligation.

Tout cadre pour réaliser cette pratique Hors Piste doit impérativement et obligatoirement faire le stage Hors Piste de 6 jours avec un Guide de Haute Montagne (voir stages programmés cette saison.)

Lors de ce stage une formation sur l'utilisation de l'ARVA, de la pelle et de la sonde sera organisée dès le début de la semaine.

Faites ces stages, ils sont fabuleux, on en revient avec des vécus extraordinaires et des connaissances du milieu indispensables pour les faire partager ensuite à nos licenciés !

Il est interdit d'amener nos licenciés sans avoir un encadrement formé, compétent et responsable

Precision

Le ski Hors Piste considéré est un ski Hors Piste de proximité, accessible par gravité (monter avec les skis sur le dos et accéder à une combe ne peut être pris en compte, seul le cadre de randonnée alpine peut le faire)

N'hésitez pas à passer le monitorat fédéral de randonnée.

Notre objectif est d'offrir à tous nos Cadres licenciés les conditions extraordinaires de pratique en sécurité.

A cette fin :

- ◆ Possibilité pour les MF 2, Entraîneurs, de s'orienter vers ces formations dès à présent
- ◆ Possibilité de pratique pour les randonneurs alpins diplômés ... mais recyclés.

Les présidents de clubs se doivent d'avertir leurs moniteurs fédéraux, leur préciser ces informations afin que moniteurs se forment !

En cas d'interpellation et nécessité d'explications, vous pouvez me contacter : villeminjm54@orange.fr

CHAPITRE 3 : DATES DES FORMATIONS ET RECYCLAGES

CALENDRIER DES FORMATIONS ET DES RECYCLAGES du CMVS

Ref	Nature du stage	Dates	Lieu	Prix	M F
A 1	MF1 Ski alpin en 3 modules	6-7/ 01 2018 13-14/01 2018 20-21 /01 2018	VOSGES, ALPES Ou AMNEVILLE suivant enneigement	640 € pension, forfaits, cours de ski	MF1 Alpin
A 2	Ski Alpin 6 jours	22 /04 au 28 /04 2018	VAL D'ISERE ou TIGNES	660 € pension, forfaits, cours de ski	MF1 Alpin MF2 Alpin
A 3	Ski Alpin 6 jours Snowboard 6 jours	8 /07 au 14 /07 2018	DEUX ALPES	670 € pension, forfaits, cours de ski	MF1 Alpin MF2 Alpin MF1 Snow MF2 Snow
A 4	Ski Alpin 6 jours Snowboard 6 jours	28 /10 au 03/11 2018	TIGNES	680 € pension, forfaits, cours de ski	MF1 et 2 Alpin MF1 et 2 Snow Recyclage Alpin et Snow
A 5*	Stage Hors Pistes ALPIN	1 /04 au 7/04 2018	CHAMONIX	580,-€ (pension, forfaits, cours de ski)	Dès MF2
A 6*	Stage Hors Pistes ALPIN	8 /04 au 14/04 2018	CHAMONIX	580,-€ (pension, forfaits, cours de ski)	Dès MF2
A 7*	Stage Hors Pistes ALPIN	15/04 au 21/04 2018	CHAMONIX	580,-€ (pension, forfaits, cours de ski)	Dès MF2
A 8*	Stage Hors Pistes ALPIN	22/04 au 28/04 2018	CHAMONIX	580,-€ (pension, forfaits, cours de ski)	Dès MF2

*A5/A6/A7/A8/ Stages organisés par la FFS, inscription auprès de Patricia : plagier@ffs.fr Toutes les autres infos – entraîneurs, ski forme, formateurs paraîtront sur le site

FORMATIONS CONTINUES: RECYCLAGE

Ref	Dates	Lieu	Prix	Spécificité
B2	09/12/2017	AMNEVILLE	68 € forfait, cours et repas	Alpin, Snowboard
B3	10/12/2017	AMNEVILLE	68 € forfait, cours et repas	Alpin, Snowboard
B4	06/01/2018 OU 07/01/2018	GERARDMER	70 € forfait, cours et repas	Alpin, Snowboard
B5	24/09/2018	AMNEVILLE	68 € Forfait , cours et repas	Alpin
B6	25/09/2018	AMNEVILLE	68 € forfait, cours et repas	Alpin
B7	10/11/2018	AMNEVILLE	68 € Forfait , cours et repas	Alpin
B8	11/11/2018	AMNEVILLE	68 € forfait, cours et repas	Alpin

** Possibilité de loger sur place, à coût raisonnable ; nous consulter

Inscription à adresser à :

Comité Massif des Vosges de Ski – 16 rue des Prés – 68700 CERNAY (crmvs@skivosges.net)
au moins 15 jours avant le stage avec le règlement par virement bancaire ou chèque libellé à l'ordre du CSMV-FFS

Commande de macarons et médailles pour les Cadres

A adresser au Siège du
C.S.M.V.S 16 rue des Prés
68700 CERNAY

CLUB N°

NOM DU CLUB

Nombre:

..... MACARON CADRE FEDERAL X 5€	=€
..... MEDAILLE CADRE FEDERAL 1er degré X 8 €	=€
..... MEDAILLE CADRE FEDERAL 2è degré X 8 €	=€
..... MEDAILLE ENTRAINEUR FEDERAL X 8 €	=€
..... MEDAILLE I.V.S.I. petit modèle X 8 €	=€
..... MEDAILLE I.V.S.I. grand modèle X 8 €	=€
TOTAL	=€

Je soussigné,, Président, certifie que ces
médailles sont exclusivement réservées aux Cadres diplômés de mon Club.

à le

SIGNATURE du PRÉSIDENT

Fiche d'inscription pour rassemblement recyclage à GERARDMER 6 ou 7 janvier 2018

RASSEMBLEMENT des 6 ou 7 JANVIER 2018 à GERARDMER

Nom:

Prénom:

N° de licence:

@:

Adresse postale:.....

.....

Tel :

Qualité cadre: MF1/MF2/ ENT FED..... Discipline:.....

Participe :

- Au samedi 6 janvier 2018 : ski encadré journée, déjeuner, forfait = 70 Euros
- Au dimanche 7 janvier 2018 : ski encadré journée, déjeuner, forfait = 70 Euros

Veuillez joindre un chèque à l'inscription, libellé FFS-CSMV, le chèque ne sera encaissé que si l'enneigement permet ce WE.

